



## DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT TEMPORAIRE

Monsieur le Maire,

DEMANDEUR

---

Je soussigné, Monsieur DECONCHE Noël  
Statut : Président de la Team Dré dans les Rioutes  
Adresse : 723 Route de Théozia – 74500 FETERNES

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L.3311-1 et suivants le code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 3<sup>ème</sup> catégorie, 723 Route de Théozia, 74500 Féternes.

**Motif : Buvette stand de vente à emporter**

**Date : le samedi 22 octobre 2022 de 11h à 20h**

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 28 septembre 2022

Signature

### ARRETE DU MAIRE N° 204-2022

Je soussigné, Maxime JULLIARD, Maire de la commune de Féternes, Haute-Savoie,  
Vu les articles L.2122-28, L.2212-12, L.2214-4 et L.2542-8 du code des Collectivités Territoriales,  
Vu les articles L.3331-1 et L.3334-2 du code de la Santé Publique,  
Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.335-4 du code de la Santé Publique,  
Vu la demande ci-dessus,

**ARRETE :**

Article unique :

Monsieur DECONCHE Noël, Président de la Team Dré dans les Rioutes  
Adresse : 723 Route de Théozia – 74500 FETERNES, Haute-Savoie,  
est autorisé à ouvrir un débit temporaire de 3<sup>ème</sup> catégorie, 723 Route de Théozia – 74500 FETERNES:

**Le samedi samedi 22 octobre 2022 de 11h à 20h**

**Pour le motif suivant : Buvette stand de vente à emporter**, à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Féternes, le 28 septembre 2022

Le Maire,  
Maxime JULLIARD

